

DBT

Société anonyme au capital de 6.320.360 euros

Siège social : Parc Horizon, 62117 BREBIERES

379 365 208 RCS ARRAS

--- oOo ---

**RAPPORT DE GESTION SUR L'EXERCICE clos au
31/12/2022**

Table des matières

1 – FAITS MARQUANTS DE L’EXERCICE 2022 CLOS LE 31/12/2022 ET LES ACTIVITES DU GROUPE	4
1.1 – Année encore fortement marquée par la crise économique	4
1.2 – Signature d’un nouveau contrat avec European Select Sustainable Investments d’un montant maximum de 50 millions d’euros.....	4
1.3 – Création des sociétés R3 INFRA INVEST et R3 SPV NOR.....	5
1.4 – Nouveau partenariat avec Amundi Transition Energétique et la Caisse Des Dépôts ...	5
1.5 – Subvention obtenue du fonds européen de développement régional, programme React-EU	6
1.6 – Mise en service de la plateforme de développement « EV Test-Lab ».....	6
1.7 – Nouvelle stratégie commerciale porte ses fruits.....	7
2 – SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE DBT ET DU GROUPE AU COURS DE L’EXERCICE ECOULE	7
2.1 – Activités	7
2.2 - Evolution du titre sur le marché Euronext	9
2.3 - Activité du Groupe et de la Société en matière de Recherche et Développement.....	10
2.4 - Principaux risques du Groupe	10
2.5 - Evénements intervenus depuis la clôture de l’exercice.....	11
2.6 - Evolution prévisible de la Société et du Groupe et perspectives d’avenir.....	12
3 – FILIALES ET PARTICIPATIONS	13
3.1 – Informations sur les sociétés contrôlées.....	13
3.2 - Les comptes consolidés n’intègrent pas les sociétés suivantes :.....	13
3.3 - Présence des administrateurs au sein du capital.....	14
3.4 - Absence d’auto-contrôle	14
3.5 – Succursales	14
3.6 - Présence des salariés au sein du capital	14
3.7 – Montant des prêts interentreprises.....	14
4 – PRESENTATION DES RESULTATS FINANCIERS, ECONOMIQUES ET DE NATURE NON FINANCIERE	14
4.1 - Présentation des comptes annuels de DBT	14
4.2 - Présentation des comptes consolidés	15
4.2.1 - Périmètre de consolidation	15
4.2.2 – Présentation des comptes consolidés	16
4.2.3 - Présentation des comptes annuels de DBT INGENIERIE	16
4.2.4 - Présentation des comptes annuels de DBT-CEV	17
4.2.5 - Présentation des comptes annuels de EDUCARE by DBT	18
4.2.6 - Présentation des comptes annuels de R3	19

4.2.7 – Présentation des comptes annuels de R3 SPV NOR.....	20
4.2.8 – Présentation des comptes annuels de DBT Participations	20
4.2.9 – Présentation des comptes annuels de DBT Capital	20
4.2.10 – Présentation des indicateurs clés de performance non financière du Groupe ..	20
4.2.11 - Cessions de participations	21
4.2.12 - Rachat par la Société de ses propres actions	21
4.3 - Affectation du résultat de la Société DBT	21
4.4 - Distribution de dividendes	21
4.5 - Conventions visées à l'article L 225-38 et suivants du Code de commerce.....	21
4.6 - Dépenses somptuaires et frais généraux non déductibles	21
4.7 - Résultat des cinq derniers exercices de la Société DBT	21
4.8 - Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients	22
4.9 - Contrôle des commissaires aux comptes	23
4.10 - Situation des mandats des administrateurs et des commissaires aux comptes	23
5 - RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	23
5.1 - Données juridiques de portée générale	23
5.2 - Renseignements concernant les organes d'administration et de direction.....	24
5.2.1 - Fonctionnement du conseil d'administration	24
5.2.3. - Activité du Conseil d'administration	25
5.2.4. - Modalités d'exercice de la direction générale.....	25
5.2.5. - Rémunération des administrateurs et dirigeants	26
5.3 - Intérêts des dirigeants ou avec des actionnaires.....	27
5.4 - Conventions conclues par un dirigeant ou un actionnaire significatif de la Société DBT avec une filiale	27
Il existe une convention conclue par un dirigeant, Mr Alexandre Borgoltz, représentant la société TPC Management et les filiales de DBT, à savoir une convention de rémunération à concurrence de 57 000€ chacune pour l'année 2022.	27
5.5 - Informations concernant les mandataires sociaux	27
5.6 - Délégations consenties au Conseil d'administration	28
5.7 - Le capital social au 31 décembre 2022	28
Délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale	28

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, conformément à la loi et aux statuts, pour vous rendre compte de l'activité de la société DBT, (ci-après « **DBT** », la « **Société** » ou la « **Société DBT** ») durant l'exercice clos le 31 décembre 2022, et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions et tous renseignements complémentaires qui pourraient vous paraître opportuns.

Nous reprenons, ci-après, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

1 – FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2022 CLOS LE 31/12/2022 ET LES ACTIVITES DU GROUPE

1.1 – Année encore fortement marquée par la crise économique

Après deux années de crise sanitaire dont la fin reste incertaine, l'année 2022 aura été marquée par un conflit militaire aux portes de l'Europe sur le plan géopolitique et par la crise énergétique et le retour de l'inflation sur le plan économique. Face à ces vents contraires, l'activité économique de DBT a démontré, chaque mois, sa capacité de résistance. Pour autant, l'inflation par la composante prix a fait gonfler les achats de matières et a été nuisible à la rentabilité.

Les sociétés du groupe sont toujours impactées pour l'approvisionnement des composants de cartes électroniques, disjoncteurs et autres composants en provenance des pays de l'est.

1.2 – Signature d'un nouveau contrat avec European Select Sustainable Investments d'un montant maximum de 50 millions d'euros

Le groupe DBT veut accélérer son développement au travers du renforcement de la pénétration du marché des entreprises, l'accroissement de sa présence en Europe et la verticalisation de son offre avec le lancement de sa filiale R3 d'opérateur. C'est dans ce contexte qu'en date du 21 janvier 2022, la société DBT a décidé de mettre en place une nouvelle ligne de financement par émission d'OCEANE avec un double objectif, de permettre à DBT, d'une part, de poursuivre sa stratégie de conquête de parts de marché dans le domaine des bornes de recharge pour véhicule électrique et d'autre part, de réduire la structure de financement actuelle en lui substituant cette nouvelle ligne de fonds propres nettement moins dilutive. DBT a choisi de réduire l'ouverture de financement en fonds propres à 50 millions d'euros, au lieu de 200 millions d'euros, ce qui a permis d'obtenir des conditions plus attractives, notamment avec une réduction de la moitié de la dilution de tout tirage et suppression des BSA.

Ce contrat a été conclu avec le fonds d'investissement European Select Sustainable Investments. Il s'agit d'une ligne de financement obligataire flexible par émission de 20.000 bons d'émission d'obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles et/ou existantes d'une valeur nominale de 2.500€ chacune (les « OCEANE »), se décomposant en une tranche de 800 OCEANE suivie de quatre-vingt-seize tranches de 200 OCEANE chacune. Le montant nominal total des OCEANE ainsi émises sera égal à 50 Millions d'euros.

1.3 – Création des sociétés R3 INFRA INVEST et R3 SPV NOR

Après avoir remporté son premier appel d'offre chez R3 avec Norauto (l'installation de 41 Stations de bornes de recharge rapide), DBT a décidé, via sa filiale R3, de créer 2 nouvelles sociétés.

La SAS R3 Infra Invest, filiale à 100% de R3 en date du 02 aout 2022, dans le cadre de sa recherche d'investisseurs et la SAS R3 SPV NOR, filiale à 100% de R3, en date du 27 juillet 2022, pour la gestion des actifs installés sur les sites Norauto.

1.4 – Nouveau partenariat avec Amundi Transition Energétique et la Caisse Des Dépôts

En date du 30 septembre 2022, le groupe DBT, via sa filiale R3 (Réseau Recharge Rapide), a mis en place un partenariat avec Amundi Transition Energétique et la Banque des Territoires, en vue d'accélérer l'installation de bornes de recharge rapides pour véhicules électriques pour les particuliers sur tout le territoire.

Cet investissement commun représente un montant pouvant aller jusqu'à 50 millions d'euros sur une durée de 5 ans. Le groupe DBT apportera 20 % des fonds, Amundi Transition Energétique et la Banque des Territoires mobiliseront chacun 40 %. Les fonds seront engagés au fur et à mesure des projets.

A la même date, et dans ce contexte R3 a cédé 49% de ces parts de R3 Infra Invest aux nouveaux investisseurs répartis comme suit 24,5% à Amundi Transition Energétique et 24,5% à la Banque des Territoires. De façon simultanée, R3 a cédé l'intégralité de ses parts de la société R3 SPV NOR à la société R3 Infra Invest. Suite à ces opérations, R3 détient à 51% R3 Infra Invest, qui détient à son tour 100% de l'entité R3 SPV COM.

La société R3 Infra Invest sera gérée par la société R3 en tant que développeur, constructeur et opérateur. Avec un objectif de déploiement de 1000 points de charge ultra rapides, le partenariat contribuera à produire environ 100 000 MWh électriques soit un évitement de CO2 de l'ordre de 67 000 Tonnes.

Comme première opération, R3 Infra Invest a lancé le financement, l'équipement, et l'exploitation de 41 sites IRVE haute puissance en Hauts-de-France et Grand-Est, qui constitue le lot remporté par R3 lors de l'appel d'offres lancé en 2021 par NORAUTO

R3 lève les barrières à l'adoption massive du véhicule électrique et propose un réseau national de recharge ultra rapide reposant sur une offre claire et accessible à tous les usagers. Les projets pourront être implantés sur l'ensemble du territoire français essentiellement sur des parkings commerciaux ou des voiries publiques avec des équipements haute puissance.

Les chiffres de ventes de véhicules électriques neufs ne cessent de progresser, ils atteignent 22,2% sur décembre 2022 (selon le baromètre AVERE 2022). Cet essor s'accompagne notamment par la création d'un réseau de recharge en dehors du résidentiel, de façon à sécuriser les conducteurs électriques et leur assurer les niveaux d'autonomie dont ils ont besoin. L'électrification des moyens de transport en France est l'un des leviers de la décarbonation et représente un objectif important de la Stratégie Nationale Bas Carbone portée par l'Etat. L'ambition commune de la Banque des Territoires et de Amundi Transition Energétique est d'accélérer le déploiement de l'avitaillement électrique de façon à accompagner les territoires

vers de nouveaux usages électriques et créer un impact positif sur l'environnement (climat et qualité de l'air).

1.5 – Subvention obtenue du fonds européen de développement régional, programme React-EU

Le groupe DBT s'est vu octroyé une subvention de l'ordre de 1.5 million d'euros par le fonds européen de développement régional (FEDER). Le FEDER est décisionnaire dans l'attribution des fonds du programme de soutien à la reprise en faveur de la cohésion et des territoires de l'Europe (REACT -EU).

C'est dans le cadre de son financement de la relance économique par le biais d'une reprise écologique, numérique et résiliente que le projet technologique de DBT a été sélectionné par la région Haut de France.

Cette subvention obtenue en date du 13 septembre 2022, va couvrir près de 85% des investissements jusque fin 2023, en recherche et développement de la future gamme de borne de recharge sur une nouvelle architecture innovante.

1.6 – Mise en service de la plateforme de développement « EV Test-Lab »

« EV Test-Lab », est une plateforme unique d'analyse et de simulation de charge pour véhicules électriques. Pionnier dans les infrastructures de recharge de véhicules électriques (VE) en France et en Europe, DBT entend avec cet investissement offrir des solutions toujours plus fiables plus robustes et qui anticipent les normes futures (ISO15118, OCPP2.0, nouvelles batteries à 1000V).

Grâce au soutien financier de la région Haut de France (FEDER et BPI), DBT a investi dans un système, fourni et mis en service par ES-France, qui permet de tester ses chargeurs fortes puissances en simulant tout véhicule électrique avec l'historisation de chaque paramètre.

DBT pourra ainsi constituer une base de données unique des caractéristiques de charge de tous les VE du marché permettant leur traçabilité complète sur tous les réseaux de bornes utilisant les chargeurs DBT.

Cet équipement de laboratoire de toute nouvelle génération permet à DBT de prendre une longueur d'avance sur ses concurrents dans la mesure où il n'existe actuellement que 4 autres stations de ce genre en France, la plupart chez des constructeurs automobiles.

DBT anticipe d'ores et déjà des gains réels sur : - La rapidité de développement des nouveaux produits en simulant la charge d'un ou plusieurs véhicules électriques - La mise à jour des bornes sur les réseaux installés - La productivité de la ligne de fabrication en accélérant les étapes de test final - La qualité et la traçabilité des produits fabriqués en production,

Ce projet est l'aboutissement d'un plan de modernisation et de digitalisation de l'outil industriel de DBT. Outre l'avantage concurrentiel technologique que cette plateforme confère à DBT, la mise en place du EV Test-Lab s'inscrit dans une démarche RSE forte de l'entreprise. Cet équipement permet dès à présent de réaliser d'importantes économies sur la consommation d'énergie. Le système intelligent de batterie réinjecte jusqu'à 95% de l'électricité utilisée, fonctionnant ainsi en circuit quasi-fermé.

1.7 – Nouvelle stratégie commerciale porte ses fruits

La nouvelle stratégie commerciale du groupe DBT débutée fin 2021 avec un renforcement sans précédent du service commercial (Responsable Export, Chef des ventes et 6 commerciaux terrains) s'est orientée sur la mise en place de nouveaux partenariats avec de gros acteurs du marché du véhicule électrique.

Ainsi au second semestre 2022, LIDL, enseigne moteur de la transition écologique et acteur majeur de la mobilité durable, a initié la série d'inaugurations des premières E-Stations avec DBT, fournisseur des bornes de recharges accélérées.

Le modèle DBT retenu est la Keren 2x 22kW pour sa robustesse, sa fiabilité et sa haute valeur environnementale. La Keren illustre l'engagement de DBT dans le made in France. Le groupe adapte le modèle des circuits courts à l'industrie, fabrique 100% de sa production dans les Hauts-de-France, achète plus de 95% des composants en France et sélectionne 50% de ses fournisseurs dans un rayon de 50km. Avec un objectif d'installation de 2 300 points de charge sur plus de 500 supermarchés, Lidl a notamment choisi le fabricant français pour l'accompagner dans sa politique de mobilité durable et rendre accessible les bornes électriques au plus grand nombre. DBT a déjà livré plus d'une centaine de bornes et les installations se poursuivront sur toute l'année 2023.

DBT équipe une partie des autoroutes françaises avec la fourniture des bornes de recharge ultra rapides sur les réseaux APRR, ASF et ESCOTA. Ces bornes équiperont les concessions autoroutières du groupe Vinci, dans le cadre de l'appel d'offre porté par Spie City Networks.

Le Groupe DBT poursuit également sa commercialisation de borne rapide avec une célèbre chaîne de restauration rapide par l'intermédiaire d'une filiale d'ENGIE (3 millions d'euros sur 2 ans) et plusieurs syndicats électrification.

Ces affaires importantes sont venues s'ajouter à un flux en grande croissance exponentielle du carnet de commande qui a été multiplié sur l'année 2022 par 4.5 par rapport à 2021.

2 – SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE DBT ET DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

2.1 – Activités

Créé en 1990, le Groupe était organisé jusqu'en 2021 autour de trois pôles d'activités : un pôle dédié aux bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides devenu depuis 2010 l'axe de développement prioritaire du Groupe, un pôle historique regroupant la mesure électrique, le contrôle d'accès et la distribution d'énergie et un pôle créé en 2016 afin d'assurer la formation d'ingénieurs et de techniciens dédiés aux Infrastructures de Recharge pour Véhicule Electrique. De nouveaux pôles d'activité ont été créé fin 2021, il s'agit de l'exploitation de borne et la prise de participation dans d'autres sociétés.

Ces pôles d'activité sont regroupés au sein de neuf sociétés distinctes, DBT, holding du groupe DBT, DBT CEV pour l'activité dédiée aux bornes de recharge, DBT Ingénierie pour l'activité historique, EDUCARE by DBT pour la formation, R3 -R3 Infra Invest-R3 SPV NOR pour la maîtrise d'œuvre et l'exploitation des bornes, DBT Participations et DBT Capital pour la prise

de participation. Ces neuf sociétés forment le périmètre de consolidation du groupe DBT (le « **Groupe** » ou le « **Groupe DBT** »).

DBT CEV a bénéficié d'un marché de la mobilité électrique en plein essor grâce au dynamisme des ventes de véhicules électriques et au soutien des pouvoirs publics pour faciliter le déploiement de stations de recharge sur tout le territoire.

Grâce à son offre complète de bornes (lentes, rapide et ultra-rapide), le chiffre d'affaires de DBT CEV s'est établi à 9 513 716€ au 31/12/2022 alors qu'il était de 2 800 069 € au 31/12/2021 soit une augmentation de 240% par rapport à l'exercice précédent.

De son côté, l'activité historique DBT Ingénierie est en hausse de 7% avec un chiffre d'affaires de 1 943 330€, alors qu'il était de 1 813 823€ au 31/12/2021.

R3, nouvelle filiale Opérateur du groupe DBT a réalisé un chiffre d'Affaires de 4 425 275 euros depuis sa création, ce chiffre d'affaires est lié aux installations de stations de recharge destinée à R3 SPV NOR.

R3 SPV NOR a pour son activité d'exploitation réalisé un chiffre d'affaires de 47 672 euros

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le Groupe a généré un chiffre d'affaires total consolidé de 9 853K€ pour 4 328K€ au 31 décembre 2021, soit une progression de 127%.

Le résultat d'exploitation en ressort à (5 968) K€. Après prise en compte du résultat financier de 102 K€, et du résultat exceptionnel de (139) K€, la perte nette du Groupe s'est établit à (5 986) K€. Le résultat net au 31 décembre 2021 était de (6 269) K€

Par rapport au 31 décembre 2021, le résultat net s'est donc légèrement amélioré.

Les pertes d'exploitation ont augmenté essentiellement à cause de la hausse du coût des matières premières non répercutées sur les prix de vente. Une provision complémentaire sur dépréciation de stock a été comptabilisée pour un montant de 378 412 euros.

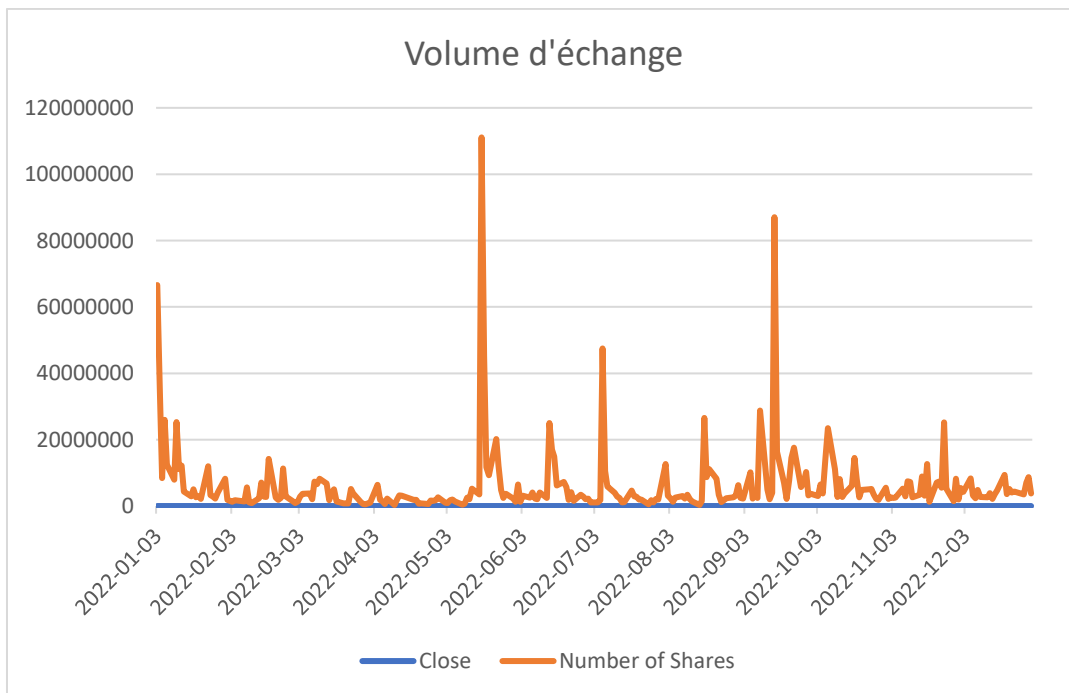
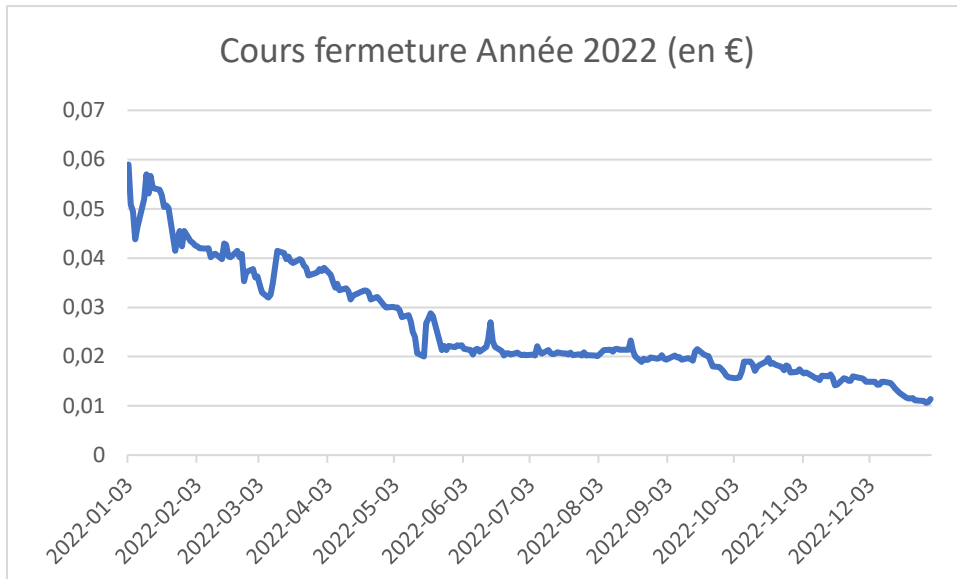
Les ventes de bornes de recharge et de services associés ont représenté 75% de l'activité sur l'exercice contre 20% pour l'activité historique de vente de transformateurs et de mobilier urbain (bornes de contrôle d'accès, de distribution d'énergie) et 5% pour R3.

La Société DBT est la société mère du Groupe. Par suite de la filialisation des activités du Groupe, la Société DBT est une holding animatrice.

Au 1^{er} juillet 2022, DBT a intégré le personnel administratif du groupe (services comptabilité-finances-contrôle de gestion et ressources humaines), l'effectif est composé de 4 cadres et 3 employés.

2.2 - Evolution du titre sur le marché Euronext

- Côte du 03 janvier 2022 au 31 décembre 2022



Au cours de la période du 04/01/2022 au 31/12/2022, 1 620 288 043 titres ont été échangés. A l'ouverture de l'exercice, le titre cotait 0,0409€ par action et à la clôture, le titre cotait 0,0114€.

2.3 - Activité du Groupe et de la Société en matière de Recherche et Développement

La Société DBT étant une holding, elle n'a pas d'activité en matière de recherche et développement.

Sur l'exercice, cette activité a été portée uniquement par la société DBT-CEV.

La société DBT-CEV possède un bureau d'études composé d'une équipe de 10 personnes dont 6 ingénieurs qui travaillent en collaboration avec des sous-traitants.

En 2022, la société DBT CEV a internalisé ses compétences sur le développement d'une nouvelle borne bénéficiant des dernières évolutions technologiques. Celle-ci sera opérationnelle courant du 2^{ème} semestre 2023.

2.4 - Principaux risques du Groupe

La Société attire l'attention sur les facteurs de risque susceptibles d'affecter les activités du Groupe :

A. RISQUES LIES A L'ACTIVITE DU GROUPE

Risques industriels

- Capacité des fournisseurs à répondre à la demande croissante du marché : le Groupe a atténué ce risque via un approvisionnement en double source pour certains de ces composants stratégiques.
- La production et la commercialisation futures des produits dans le domaine de la recharge de véhicules électriques et hybrides rechargeables dépendront de sa capacité à s'adapter aux évolutions technologiques du secteur.

Risques commerciaux

Le Groupe pourrait être confronté à des décalages de livraisons des commandes sur les bornes de recharge pour des raisons propres ou imputables à des tiers dont ses clients, susceptibles d'impacter son rythme de développement.

B. RISQUES RELATIFS AUX MARCHES SUR LESQUELS INTERVIENT LE GROUPE

L'apparition de nouveaux acteurs ou l'intensification de la concurrence pourrait impacter défavorablement le développement du Groupe.

Les marchés sur lesquels interviennent les différentes activités commerciales du Groupe DBT sont généralement des marchés d'infrastructures s'inscrivant sur le long terme. S'ils ne sont pas remis en cause par la situation sanitaire, les processus de décisions peuvent être allongés. L'entreprise attire notamment l'attention sur le processus d'installation d'une borne rapide

pouvant durer de 12 à 24 mois entre l'annonce du programme et la mise en place de l'infrastructure. Ces délais incompressibles étant liés à la période de validation, de mise en place des points de livraison Enedis etc.

C. RISQUES LIÉS A L'ORGANISATION DU GROUPE

Afin de diminuer les risques liés à la dépendance vis-à-vis d'hommes clés nous avons mis en place un programme de conduite du changement en améliorant tous nos process et en développant la polyvalence à tout niveau afin de limiter les risques de poly-compétences et de rester compétitif et opérationnel en toute circonstance avec les moyens d'une PME.

D. RISQUES JURIDIQUES

Le Groupe partage certains éléments de son savoir-faire et développe des droits en commun dans le cadre de collaboration avec des tiers. Toutefois, le Groupe a systématiquement mis en avant son droit de propriété sur les développements réalisés par des tiers et dont il détient la propriété afin de limiter les risques suivants :

- Risques de violation de droits de propriété intellectuelle de tiers par la Société
- Risque d'incidence d'une action judiciaire
- Risques environnementaux

E. RISQUES DE MARCHES

- Risques liés aux conversions en devises : les contrats américains sont libellés en dollars tandis que les contrats avec la Chine sont libellés en euros.

F. RISQUES FINANCIERS

- Risque de liquidité et besoin de financement complémentaire
- Risques liés aux clients
- Risques liés au crédit d'impôt recherche et crédit innovation
- Risques liés à la garantie des produits
- Risques de dilution
- Risques liés à la crise sanitaire

2.5 - Événements intervenus depuis la clôture de l'exercice

A. Réception d'une partie de la subvention FEDER REACT-EU

DBT a reçu en date du 13 février 2023 la somme de 643 145€ correspondant à la première demande d'acompte sur justificatifs de paiement. Pour rappel le FEDER finance les dépenses à hauteur de 85%. Une seconde demande d'acompte sera faite avant la fin du 1^{er} semestre 2023.

B. DBT CONFIRME SA FORTE DYNAMIQUE COMMERCIALE DEBUT 2023

Depuis le début de l'année, les prises de commandes de ventes atteignent plus de 3,4 millions d'euros sur les 3 premiers mois de l'année. Ce succès commercial confirme la bonne stratégie commerciale qui est en place. Deux nouveaux commerciaux ont pris place dans l'équipe début février 2023, pour continuer le maillage de la France.

C. Création nouvelle société R3 SPV COM

R3 SPV COM est une filiale à 100% de R3 Infra Invest, elle a été créée en date du 23 mars 2023. Elle a pour vocation d'héberger les nouveaux projets remportés par R3.

2.6 - Evolution prévisible de la Société et du Groupe et perspectives d'avenir

Conscients des incertitudes actuelles, nous sommes restons ambitieux pour l'avenir, optimistes quant aux perspectives du marché et confiant dans notre capacité à surperformer à nouveau le marché de la recharge électrique et à réaliser, en 2023, une nouvelle année de croissance du chiffre d'affaires et une meilleure rentabilité.

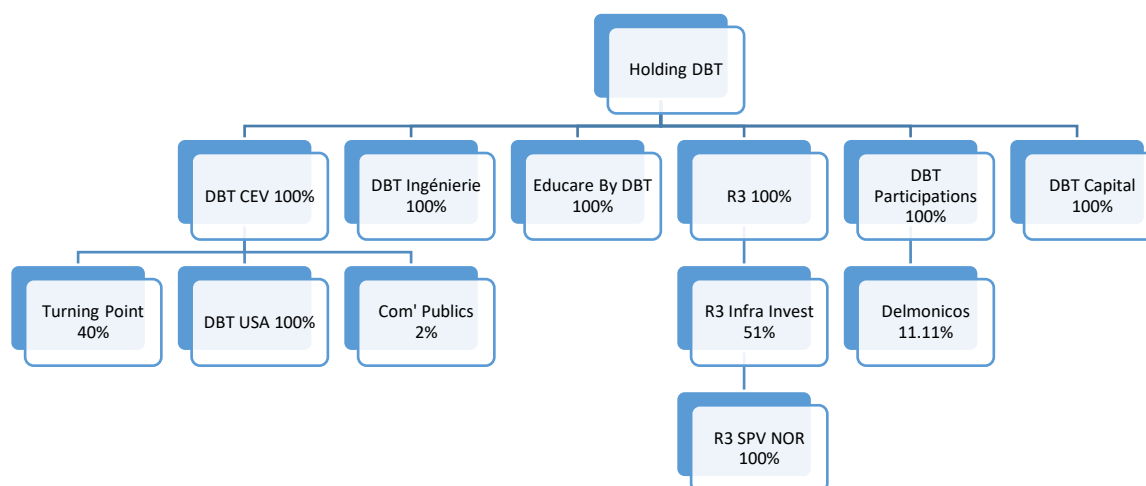
2023 verra la poursuite de la stratégie de croissance menée depuis 2 ans. Nous allons continuer en 2023 à déployer nos offres innovantes et à répondre aux enjeux du marché en industrialisant une nouvelle génération de bornes innovantes. Cette gamme entièrement développée en interne avec le concours des financements sus mentionnés nous permettra de remporter des marchés majeurs sur le segment stratégique de la recharge rapide.

La multiplication des hubs de recharge ultra rapides installés et exploités par R3 permettra la croissance exponentielle du chiffre d'affaire de cette activité. Le nombre de sites R3 ouverts au public a été multiplié par 4 sur les 4 premiers mois de l'année 2023.

3 – FILIALES ET PARTICIPATIONS

3.1 – Informations sur les sociétés contrôlées

Au 31 décembre 2022, notre Société contrôle au sens de l'article L 233-3 du Code de commerce les sociétés suivantes :



3.2 - Les comptes consolidés n'intègrent pas les sociétés suivantes :

DBT USA : créée en 2011, elle est en sommeil. Une provision a été passée chez DBT CEV en vue de la prochaine fermeture définitive

Turning Point : créée en 2009, cette entité suédoise contrôlée à 60% par ses dirigeants locaux est le distributeur de la Société pour son activité « Bornes de recharges » pour les pays nordiques (Norvège, Suède, Finlande et Danemark). DBT y a pris une participation minoritaire afin de permettre à cette structure de se développer. Nous envisageons la fermeture de cette filiale.

Com'Publics : créée en 1994, cette société française est spécialisée dans le lobbying et la communication institutionnelle. Outre la participation minoritaire de la Société, le reste du capital est détenu par des actionnaires tiers à la Société.

Delmonicos : En date du 22 juin 2021, DBT, par l'intermédiaire de sa filiale DBT Participations, a signé une prise de participation dans la 1ere start up Lumena : Delmonicos.

3.3 - Présence des administrateurs au sein du capital

Aucun administrateur ne détient d'actions dans le capital social à l'exception de Monsieur Jean-Charles Chaigne qui détient 311 actions de la société (au porteur).

La société Holding HFZ, détenue par Monsieur Hervé Borgoltz et Madame France Borgoltz, détient 1.826.100 actions avec droit de vote double.

3.4 - Absence d'auto-contrôle

Aucune des sociétés contrôlées directement ou indirectement par la Société ne détient de participation dans notre Société.

3.5 – Succursales

La Société n'a pas de succursale.

3.6 - Présence des salariés au sein du capital

Nous vous précisons que, à la clôture de l'exercice, la participation des salariés des sociétés liées à DBT était nulle.

3.7 – Montant des prêts interentreprises

La société n'a consenti aucun prêt à moins de deux ans, à titre accessoire à son activité principale, à des microentreprises, des PME ou à des entreprises de taille intermédiaire avec lesquelles elle entretient des liens économiques le justifiant.

4 – PRESENTATION DES RESULTATS FINANCIERS, ECONOMIQUES ET DE NATURE NON FINANCIERE

4.1 - Présentation des comptes annuels de DBT

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation définies par le plan comptable général 2014 homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 et par les articles L 123-12 à L 123-28 du Code de commerce.

Le chiffre d'affaires lié aux ventes de marchandise est nul, comme les exercices précédents

Les autres produits d'exploitation se sont élevés à 437 124 euros donnant un total de produits d'exploitation de 437 124 euros contre 251 100 euros pour l'exercice clos au 31 décembre 2021.

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à (1 153 393) euros contre (1 418 903) euros au titre du précédent exercice.

Le résultat d'exploitation ressort par conséquent à (716 269) euros contre (1 167 802) euros au titre du précédent exercice.

Le résultat financier ressort à la somme de (3 487 706) euros contre (3 466 856) euros au titre de l'exercice précédent.

Le résultat courant avant impôt est donc de (4 203 975) euros contre (4 634 659) euros au titre de l'exercice précédent.

Après prise en compte d'un résultat exceptionnel de (13 124) euros, contre (11 530) euros au titre du précédent exercice, et compte tenu d'un d'impôt sur les bénéfices nul, le résultat de l'exercice se traduit par une perte de (4 217 098) euros contre une perte de (4 646 189) euros au titre de l'exercice précédent.

Le total du bilan s'élève à 20 428 233 euros, contre 16 395 444 euros au titre de l'exercice précédent.

4.2 - Présentation des comptes consolidés

4.2.1 - *Périmètre de consolidation*

Libellé	Méthode	% d'intérêt (Clôture)	% d'intérêt (Ouverture)	Adresse	Siren
DBT	Intégration globale	100	100	Parc Horizon 62117 Brebières	379 365 208
DBT INGENIERIE	Intégration globale	100	100	Parc Horizon 62117 Brebières	797 630 050
DBT CEV	Intégration globale	100	100	Parc Horizon 62117 Brebières	522 613 041
EDUCARE by DBT	Intégration globale	100	100	Parc Horizon 62117 Brebières	823 195 300
DBT Participations	Intégration globale	100	0	Parc Horizon 62117 Brebières	902 150 739
DBT Capital	Intégration globale	100	0	Parc Horizon 62117 Brebières	899 173 769
R3	Intégration globale	100	0	Parc Horizon 62117 Brebières	902 726 488
R3 Infra Invest	Intégration globale	51	0	Parc Horizon 62117 Brebières	918 014 952
R3 SPV NOR	Intégration globale	51	0	Parc Horizon 62117 Brebières	917 847 220

Pour cet exercice, les comptes consolidés intègrent donc les sociétés suivantes :

- DBT
- DBT INGENIERIE
- DBT CEV
- EDUCARE by DBT
- DBT Participations
- DBT Capital
- R3
- R3 Infra Invest
- R3 SPV NOR

4.2.2 – Présentation des comptes consolidés

Les comptes consolidés de la Société DBT sont établis conformément aux dispositions des articles L 233-16 à L 233-28 et R 233-3 à R 233-16 du Code de commerce et du règlement CRC 99-02 du 29 avril 1999.

Pour cet exercice, le Groupe DBT a réalisé un chiffre d'affaires de 9 853 K€ contre 4 322 K€ au titre de l'exercice précédent et le résultat d'exploitation s'est avéré déficitaire de (5 963) K€ contre (6 548) K€ au titre du précédent exercice.

Après prise en compte d'un résultat financier bénéficiaire de 102 K€, contre 28K€ au titre du précédent exercice, le résultat courant des sociétés intégrées est déficitaire de (5 866) K€ contre (6 521) K€ au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2021.

Le résultat exceptionnel s'élevant à 139K€, contre 255K€ au titre de l'exercice précédent, le résultat net de l'ensemble consolidé est négatif et ressort à (5 986) k€ contre (6 270) k€ euros au titre du précédent exercice.

Les fonds propres du Groupe s'élèvent à 10 748 K€ euros contre 10 348K€ au titre de l'exercice précédent.

4.2.3 - Présentation des comptes annuels de DBT INGENIERIE

La société DBT INGENIERIE, société par actions simplifiée, est filiale à 100% de la société mère DBT. La société DBT INGENIERIE est spécialisée dans le secteur d'activité de la fabrication de moteurs, génératrices et transformateurs électriques.

L'exercice clos le 31 décembre 2022 a permis la réalisation d'un chiffre d'affaires hors taxes de 1 943 330 euros, contre 1 813 823 euros au titre de l'exercice précédent.

Les autres produits d'exploitation s'élèvent à la somme de (38 779) euros.

Après prise en compte notamment :

- Des achats de matières et variation de stock pour 969 272 euros
- Des charges externes pour 700 953 euros,
- Des charges de personnel pour 266 399 euros,
- Des autres charges d'exploitations pour 137 015 euros,

- Des impôts et taxes pour 7 167 euros,

Le résultat d'exploitation s'élève à (176 255) euros, contre (321 626) euros au titre de l'exercice précédent.

Après prise en compte d'un résultat financier déficitaire de (15 285) euros contre (20 344) euros au titre du précédent exercice, le résultat courant avant impôt est de (191 540) euros contre (341 970) euros au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2022.

Le résultat exceptionnel est déficitaire de (44 123) euros, contre un résultat exceptionnel déficitaire de (41 901) euros au titre de l'exercice précédent, et en l'absence d'impôt sur les sociétés, le résultat de l'exercice se traduit par une perte nette de (235 662) euros contre (383 871) euros au titre de l'exercice précédent.

Ces comptes ont été établis dans les mêmes formes et selon les mêmes méthodes que les exercices précédents.

L'annexe aux comptes comporte toutes les explications complémentaires.

Au 31 décembre 2022, le total du bilan de la société DBT INGENIERIE s'élève à 1 280 628 euros, contre 1 865 395 euros au 31 décembre 2021. Il se compose de façon schématique de 156 882 euros d'actifs immobilisés et de 1 123 746 euros d'actifs circulants.

Dont le montant des disponibilités qui s'élève à 80 767 euros.

Le montant des capitaux propres s'élève à 118 691 euros contre un montant 354 353 euros au titre de l'exercice précédent.

Les dettes s'élèvent à la somme de 1 161 937 euros contre 1 511 042 euros au titre de l'exercice précédent.

4.2.4 - Présentation des comptes annuels de DBT-CEV

La société DBT-CEV, société par actions simplifiée est filiale à 100% de la société mère DBT. La société DBT-CEV est spécialisée dans le secteur d'activité de la fabrication de matériels électriques.

L'exercice clos le 31 décembre 2022 a permis la réalisation d'un chiffre d'affaires hors taxes de 9 513 716 euros, contre 2 800 069 euros au titre de l'exercice précédent.

Les autres produits d'exploitation s'élèvent à la somme de 488 809 euros.

Après prise en compte notamment :

- des achats de marchandises pour 4 837 euros
- des achats consommés et variations de stock pour 8 840 045 euros,
- des charges de personnel pour 3 549 654 euros,
- d'autres charges d'exploitation pour 1 218 718 euros,
- des impôts et taxes pour 51 314 euros,

Le résultat d'exploitation s'élève à (3 662 043) euros, contre (5 181 003) euros au titre de l'exercice précédent.

Après prise en compte d'un résultat financier négatif de (123 478) euros contre (59 841) euros au titre du précédent exercice, le résultat courant avant impôt est déficitaire de (3 785 521) euros contre un résultat courant avant impôt déficitaire de (5 240 845) euros au titre du précédent exercice.

En présence d'un résultat exceptionnel déficitaire de (79 389) euros, contre un résultat exceptionnel déficitaire de (475 576) euros au titre de l'exercice précédent, en prenant compte d'un impôt sur les sociétés de 0 euros, le résultat de l'exercice se traduit par une perte nette de (3 864 910) euros contre une perte de (4 765 268) euros au titre de l'exercice précédent.

Ces comptes ont été établis dans les mêmes formes et selon les mêmes méthodes que les exercices précédents.

L'annexe aux comptes comporte toutes les explications complémentaires.

Au 31 décembre 2022, le total du bilan de la société DBT-CEV s'élève à 11 851 883 euros contre 10 030 312 euros au titre du précédent exercice. Il se compose de façon schématique de 3 786 781 euros d'actifs immobilisés et de 8 065 001 euros d'actifs circulants.

Dont le montant des disponibilités qui s'élève à 332 370 euros.

Le montant des capitaux propres s'élève à 1 301 732 euros contre 4 587 820 euros au titre de l'exercice précédent.

Les dettes s'élèvent à la somme de 10 525 152 euros contre 5 442 491 euros au titre de l'exercice précédent.

4.2.5 - Présentation des comptes annuels de EDUCARE by DBT

La société EDUCARE by DBT, société à responsabilité limitée est filiale à 100% de la société mère DBT. La société EDUCARE by DBT est spécialisée dans la formation d'ingénieurs dédiés aux infrastructures de recharge pour véhicule électrique en Europe, au Moyen-Orient et en Afrique du Nord.

L'exercice clos le 31 décembre 2022 a permis la réalisation d'un chiffre d'affaires hors taxes de 12 000 euros, contre 23 313 euros au titre de l'exercice précédent.

Après prise en compte notamment :

- des achats et charges externes pour 16 907 euros,
- d'autres charges d'exploitation pour 7 615 euros,
- des impôts et taxes pour 307 euros,

Le résultat d'exploitation s'élève à (12 829) euros, contre (54 747) euros au titre de l'exercice précédent.

Après prise en compte d'un résultat financier positif de 1 128 euros contre 599 euros au titre du précédent exercice, le résultat courant avant impôt est déficitaire de (11 701) euros contre un résultat courant avant impôt déficitaire de (54 148) euros au titre du précédent exercice.

En présence d'un résultat exceptionnel bénéficiaire de 2 560 euros, contre un résultat exceptionnel bénéficiaire de 1 920 euros au titre de l'exercice précédent, en prenant compte d'un impôt sur les sociétés de 0 euros, le résultat de l'exercice se traduit par une perte nette de (9 141) euros contre une perte de (52 228) euros au titre de l'exercice précédent.

Ces comptes ont été établis dans les mêmes formes et selon les mêmes méthodes que les exercices précédents.

L'annexe aux comptes comporte toutes les explications complémentaires.

Au 31 décembre 2022, le total du bilan de la société EDUCARE By DBT s'élève à 93 079 euros contre 96 964 euros au titre du précédent exercice. Il se compose de 93 079 euros d'actifs circulants.

Dont le montant des disponibilités qui s'élève à 34 383 euros.

Le montant des capitaux propres s'élève à 6 117 euros contre 15 258 euros au titre de l'exercice précédent.

Les dettes s'élèvent à la somme de 86 963 euros contre 81 706 euros au titre de l'exercice précédent.

4.2.6 - Présentation des comptes annuels de R3

La société R3, société par actions simplifiée unipersonnelle est filiale à 100% de la société mère DBT. La société R3 est spécialisée dans l'installation, mise en place et entretien de stations-services électriques.

L'exercice clos le 31 décembre 2022 a permis la réalisation d'un chiffre d'affaires hors taxes de 4 425 275 euros. Il s'agit de la première clôture depuis la création de la société créée en septembre 2021.

Après prise en compte notamment :

- des achats de marchandises et variations de stock pour 2 511 017 euros,
- des autres achats et charges externes pour 2 397 656 euros,
- d'autres charges d'exploitation pour 7 978 euros,
- des charges de personnel pour 385 613
- des impôts et taxes pour 4 006 euros,

Le résultat d'exploitation s'élève à (776 055) euros.

Après prise en compte d'un résultat financier déficitaire de 13 820 euros, le résultat courant avant impôt est déficitaire de (789 876).

En présence d'un résultat exceptionnel déficitaire de 19 euros, en prenant compte d'un impôt sur les sociétés de 0 euros, le résultat de l'exercice se traduit par une perte nette de (789 895). L'annexe aux comptes comporte toutes les explications complémentaires.

Au 31 décembre 2022, le total du bilan de la société R3 s'élève à 6 386 758 euros. Il se compose de 6 370 751 euros d'actifs circulants et 16 007 euros d'actifs immobilisés.

Dont le montant des disponibilités qui s'élève à 1 074 112 euros.

Le montant des capitaux propres s'élève à (779 895) euros.

Les dettes s'élèvent à la somme de 7 166 653 euros.

4.2.7 – Présentation des comptes annuels de R3 SPV NOR

La société R3 SPV NOR, société par actions simplifiée est filiale à 100% de la société R3 Infra Invest, qui est filiale de R3 à hauteur de 51%. La société R3 SPV NOR est spécialisée dans l'exploitation et la maintenance de stations de recharges de véhicules.

L'exercice clos le 31 décembre 2022 a permis la réalisation d'un chiffre d'affaires de 47 772 euros.

4.2.8 – Présentation des comptes annuels de DBT Participations

La société DBT Participations, société par actions simplifiée est filiale à 100% de la société mère DBT. La société DBT Participations est spécialisée dans la prise d'intérêt et participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise.

L'exercice clos le 31 décembre 2022 a permis la réalisation d'un chiffre d'affaires nul.

Après prise en compte d'un résultat financier de 200 000 euros, le résultat courant avant impôt est de 143 391 euros.

En prenant compte d'un impôt sur les sociétés de (17 413) euros, le résultat de l'exercice se traduit par un bénéfice net de 125 978 euros.

4.2.9 – Présentation des comptes annuels de DBT Capital

La société DBT Capital, société par actions simplifiée unipersonnelle est filiale à 100% de la société mère DBT. La société DBT Capital est spécialisée dans la prise d'intérêt et participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise.

L'exercice clos le 31 décembre 2022 a permis la réalisation d'un chiffre d'affaires nul.

En prenant compte d'un impôt sur les sociétés de 0 euros, le résultat de l'exercice se traduit par une perte nette de (6 241) euros.

4.2.10 – Présentation des indicateurs clés de performance non financière du Groupe

Alors que l'urgence climatique s'intensifie, DBT se mobilise pour le futur. Le groupe a pris l'engagement d'accentuer ses efforts dans la lutte contre le changement climatique.

Pour lutter contre le changement climatique, DBT a par l'intermédiaire de sa filiale DBT CEV investi dans un banc d'essai qui permet de réaliser d'importantes économies sur la

consommation d'énergie et ainsi moins de CO2. Le système intelligent de batterie réinjecte jusqu'à 95% de l'électricité utilisée, fonctionnant ainsi en circuit quasi-fermé. DBT a commencé les remplacements de ces voitures thermiques par des véhicules électriques visant à réduire les gaz à effet de serre.

D'autres initiatives visant à réduire l'impact du transport des achats de matières premières en privilégiant les fournisseurs à proximités sont mises en place. DBT poursuit ses efforts dans le domaine de l'écoconception des emballages de ses produits, en partenariat avec ses fournisseurs, notamment en réduisant leur intensité et en permettant leur recyclage, leur réemploi et en valorisant les déchets

4.2.11 - Cessions de participations

Au cours de l'exercice écoulé, aucune cession de participation n'a eu lieu.

4.2.12 - Rachat par la Société de ses propres actions

Au 31 décembre 2022, la Société ne détenait aucune action consacrée à l'animation du marché dans le cadre d'un contrat de liquidité.

4.3 - Affectation du résultat de la Société DBT

Nous vous proposons de reporter à nouveau la perte de l'exercice s'élevant à (4 217 098) euros. La totalité des capitaux propres s'élevant à 17 487 004 euros contre 15 555 093 euros à la clôture de l'exercice précédent.

4.4 - Distribution de dividendes

Au titre des trois derniers exercices, il n'a été distribué aucun dividende.

4.5 - Conventions visées à l'article L 225-38 et suivants du Code de commerce

Nous vous demandons de bien vouloir approuver le rapport du Commissaire aux comptes relatif aux conventions visées à l'article L 225-38 du Code de commerce.

4.6 - Dépenses somptuaires et frais généraux non déductibles

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

4.7 - Résultat des cinq derniers exercices de la Société DBT

RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES (€)

(art. R.225-102 du Code de commerce)

NATURE DES INDICATIONS	EXERCICE 2018/2019	EXERCICE du 01/07/19 au 31/12/19	EXERCICE 2020	EXERCICE 2021	EXERCICE 2 022
TOTAL DU BILAN					
1. Capital en fin d'exercice					
Capital social	920.616	1.665.333	2.244.225	3 570 174	6 320 361
Nombre des actions émises	9.206.159	16.653.331	207.769.161	136 253 514	271 360 078
2. Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	0	0	196 245	219 964	432 392
Résultat avant impôts	(273.535)	(6.830.880)	(10.580.171)	(4.634.659)	(4.203.975)
Impôts sur les bénéfices					
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultats de l'exercice	(275.360)	(6.828.763)	(10.867.171)	(4.646.189)	(4.217.098)
3. Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	0	0	1	1	3
Montant de la masse salariale de l'exercice et Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale,etc)			20.625	46 405	311 484

4.8 - Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, nous vous informons qu'à la

Clôture de l'exercice clos, le solde des factures reçues et émises non réglées à la date de clôture se décompose, par date d'échéance, comme suit :

Tableau du solde des dettes fournisseurs au 31/12/2022 dont le terme est échu (en euros)						
Echéance future		Echéance passé				Total € TTC
De 0 à 30 j	De 31 à 60 j	De 0 à 30 j	De 31 j à 60 j	De 61 à 90 j	> 91 j	

(70 619)	(499)	38 975	(53 163)	(13 981)	(188 966)	(288 253)
----------	-------	--------	----------	----------	-----------	-----------

Tableau du solde des créances clients au 31/12/2022 dont le terme est échu (en euros)					
Echéance future	Echéance passé				
De 0 à 30 j	De 0 à 30 j	De 31 j à 60 j	De 61 à 90 j	> 91 j	Total € TTC
245 305	0	63 242	0	0	308 547

4.9 - Contrôle des commissaires aux comptes

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous tenons à votre disposition les rapports de votre Commissaire aux comptes.

4.10 - Situation des mandats des administrateurs et des commissaires aux comptes

Messieurs Philippe Serenon et Alexandre Borgoltz, ont été nommé au cours de l'assemblée générale du 19 décembre 2017 pour la durée du mandat de leurs prédécesseurs restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 décembre 2020. Les quatre autres membres du conseil d'administration ont été nommés au cours de l'assemblée générale du 27 octobre 2015 pour une durée de six années.

Les mandats des administrateurs ont tous été renouvelés lors de l'Assemblée Générale du 08 juillet 2021 pour une durée de 6 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2026.

Le mandat du cabinet CHD AUDIT HAUTS DE FRANCE, domicilié au 14 rue Ernest Lavisse, 02200 Soissons, commissaire aux comptes, a été renouvelé pour une durée de six exercices au cours de l'assemblée générale ordinaire du 8 octobre 2015, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020. Le mandat a été renouvelé, lors de l'Assemblée Générale du 08 juillet 2021 pour une durée de 6 ans soit jusqu'à l'assemblée générale statuant les comptes du 31 décembre 2026.

5 - RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

5.1 - Données juridiques de portée générale

Dénomination sociale	DBT
Siège social	Parc Horizon, 62117 Brebières
Forme juridique	Société Anonyme à Conseil d'administration
Date d'immatriculation	04 octobre 1990
Durée de la Société	50 ans, prorogée jusqu'au 31 décembre 2099
Activité	Holding

Registre du commerce et des sociétés	Arras
Consultation des documents juridiques	Au siège social
Exercice social	Du 1 ^{er} juillet au 30 juin Modifié le 31 décembre 2019. Du 01 ^{er} janvier au 31 décembre
Répartition des bénéfices (article 13.1 des statuts)	Chaque action donne droit, dans les bénéfices, l'actif social et le boni de liquidation, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'il représente.
Paiement des dividendes (article 31 des statuts)	L'Assemblée Générale peut accorder aux actionnaires pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividendes, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions dans les conditions légales.
Commissaire aux comptes	CHD audit Hauts de France, 14 rue Ernest Lavisse, 02200 Soissons

5.2 - Renseignements concernant les organes d'administration et de direction

5.2.1 - *Fonctionnement du conseil d'administration*

La Société DBT est constituée sous la forme d'une société anonyme à conseil d'administration.

L'article 15.1 des statuts de la Société DBT prévoit que le Conseil d'Administration comprend trois membres au moins et douze membres au plus.

Depuis la démission de Jean François Descaves au 16 janvier 2022, le Conseil d'Administration de notre Société est composé de cinq administrateurs, dont deux administrateurs sont jugés indépendants, c'est-à-dire qu'ils n'entretiennent aucune relation avec la Société DBT et ses filiales susceptibles de compromettre l'exercice de leur liberté de jugement.

Le Conseil d'Administration a distribué, début avril 2022, des jetons de présence au cours de l'exercice écoulé, à hauteur de 30 000 euros.

La durée des fonctions des administrateurs, nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire est de six ans. Elle expire à l'issue de l'Assemblée Générale qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat.

5.2.2 - *Composition du conseil d'administration*

La composition du conseil d'administration au 31 décembre 2022 est la suivante :

Nom	Mandat	Fonction opérationnelle exercée dans le Groupe	Date de 1ère nomination et de fin de mandat
Hervé Borgoltz	Président	Président du conseil d'administration	1 ^{ère} nomination : 27 octobre 2015 Echéance du mandat : Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026
Jean François Descaves	Administrateur	Néant	1 ^{ère} nomination : 10 juillet 2020 Echéance du mandat : Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026 Fin de mandat 16 janvier 2022
Grégoire Borgoltz	Administrateur	Néant	1 ^{ère} nomination : 27 octobre 2015 Echéance du mandat : Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026
Jean-Charles Chaigne	Administrateur Indépendant*	Néant	1 ^{ère} nomination : 27 octobre 2015 Echéance du mandat : Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026
Philippe Serenon	Administrateur Indépendant*	Néant	1 ^{ère} nomination : conseil d'administration du 25 avril 2017. Echéance du mandat : Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026
Alexandre Borgoltz	Administrateur	Directeur Général	1 ^{ère} nomination : conseil d'administration du 25 avril 2017. Echéance du mandat : Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026

**Un administrateur est indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement. Ainsi par administrateur indépendant, il faut entendre, non pas seulement administrateur non-exécutif c'est-à-dire n'exerçant pas de fonction de direction de la Société ou de son groupe, mais encore dépourvu de lien d'intérêt particulier (actionnaire significatif, salarié, familial, autre) avec ceux-ci.*

5.2.3. - Activité du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration s'est réuni plusieurs fois pendant l'exercice du 01 janvier 22 au 31 décembre 22.

Les fonctions de Président du Conseil d'Administration sont assumées par Monsieur Hervé Borgoltz. Aucune limitation formelle n'est apportée à ses pouvoirs.

5.2.4. - Modalités d'exercice de la direction générale

Monsieur Hervé Borgoltz est Président du Conseil d'administration et Monsieur Borgoltz Alexandre est de Directeur Général de DBT.

5.2.5. - Rémunération des administrateurs et dirigeants

A. Monsieur Hervé Borgoltz

Par suite de la transformation de la Société en société anonyme à conseil d'administration le 27 octobre 2015 la direction de la Société est dorénavant assurée par le Président Monsieur Hervé Borgoltz qui ne perçoit aucune rémunération à ce titre.

La société Holding HFZ, dont Monsieur Hervé Borgoltz est gérant (dont le capital est détenu par Monsieur Hervé Borgoltz à hauteur de 50,0005% et par son épouse pour le solde), perçoit une rémunération pour sa fonction opérationnelle de Présidente des filiales françaises DBT-CEV et DBT-Ingénierie. La rémunération globale est inchangée et ressort à 315 500 € HT dont 210 000 € pour DBT-CEV et 105 500 € pour DBT-Ingénierie.

B. Monsieur Alexandre Borgoltz

Le 25 avril 2017, Monsieur Alexandre Borgoltz a été nommé en qualité d'administrateur de la société.

Monsieur Alexandre Borgoltz travaille dans le groupe depuis mars 2010 et est devenu Directeur Général en date du 10 juillet 2020.

Tableau N°1 : Tableau de synthèse des rémunérations et des BSPCE attribués à chaque dirigeant mandataire social

Alexandre Borgoltz Administrateur depuis le 25 avril 2017	31 décembre 2022
Rémunération due au titre de l'exercice 2022	19 200€
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-

Tableau N°2 : Récapitulatif des rémunérations attribuées à chaque mandataire social

Alexandre Borgoltz Administrateur depuis le 25 avril 2017	Montants dus au titre de l'exercice €
Rémunération fixe pour la période du 01 janvier au 31 décembre 2022	19 200
Rémunération variable annuelle	0
Rémunération variable pluri-annuelle	0
Rémunération exceptionnelle	0
Jetons de présence	0
Avantage en nature et prélèvement à la source	3 818
TOTAL	23 018

C. Tableau 3 : Récapitulatif des jetons de présence perçues par les membres du Conseil d'Administration au 31/12/2022, pour rémunération de l'année 2021

Hervé Borgoltz	5 500 €
Alexandre Borgoltz	5 500 €
Grégoire Borgoltz	5 500 €
Jean Charles Chaigne	2 500 €
Jean François Descaves	5 500 €
Philippe Serenon	5 500 €

5.3 - Intérêts des dirigeants ou avec des actionnaires

Les opérations conclues entre la Société et ses mandataires sociaux ont été conclues conformément aux dispositions de l'article L 225-38 du Code de Commerce. En outre, aucun prêt ou aucune garantie n'a été accordé ou constitué en faveur des dirigeants. Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous tenons à votre disposition les rapports de votre Commissaire aux comptes.

5.4 - Conventions conclues par un dirigeant ou un actionnaire significatif de la Société DBT avec une filiale

Il existe une convention conclue par un dirigeant, Mr Alexandre Borgoltz, représentant la société TPC Management et les filiales de DBT, à savoir une convention de rémunération à concurrence de 57 000€ chacune pour l'année 2022.

5.5 - Informations concernant les mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1, du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après la liste des mandats ou fonctions (salarisées ou non) exercées, au cours de l'exercice écoulé, par chacun de vos mandataires sociaux.

Nom	Nature du Mandat	Société
Hervé Borgoltz	Gérant	Holding HFZ
Grégoire Borgoltz	Néant	Néant
Jean Charles Chaigne	Gérant	Contrie Développement
	Gérant	Solazas
Philippe Serenon	Néant	Néant

Alexandre Borgoltz	Président	TPC Management
--------------------	-----------	----------------

5.6 - Délégations consenties au Conseil d'administration

Conformément aux dispositions de l'article L 225-100 du code de commerce, est joint au présent rapport un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires du 17 juin 2022.

5.7 - Le capital social au 31 décembre 2022

Le montant du capital social s'élevait au 31 décembre 2022 à 6 320 360,84 euros divisés en 632 036 084 actions de 0,01 € de montant nominal chacune.

Annexe au rapport de gestion exercice clos le 31 décembre 2022

Délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4 du Code de commerce, le tableau suivant présente un récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce, et faisant apparaître l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice écoulé :

Délégation au Conseil d'administration pour augmenter le capital social par :	Date de l'autorisation / date d'échéance	Montant autorisé (nominal ou % du capital) (d)	Prix d'émission	Utilisation		Autorisation résiduelle à ce jour
				sur les exercices précédents	sur l'exercice 2022	
Réduction du capital social par annulation des actions auto-détenues (12 ^{ème} résolution de l'AG du 12/10/2020)	12/10/2020 12/10/2022	10%	n.a.	-	-	-
Émission avec maintien du DPS d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital (13 ^{ème} résolution de l'AG du 12/10/2020)	12/10/2020 12/12/2022	1 000 000 € (a)	-	-	-	1 000 000 € (a)

Émission avec suppression du DPS d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital par offre au public (14ème résolution de l'AG du 12/10/2020)	12/10/2020 12/12/2022	1 000 000 € (a)	Au minimum égal au plus bas cours quotidien pondéré des 10 dernières séances de bourse diminuée d'une décote maximale de 20%	-	-	1 000 000 € (a)
Émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital par voie de « placement privé » avec suppression du DPS (15ème résolution de l'AG du 12/10/2020)	12/10/2020 12/12/2022	1 000 000 € (a) et 20% du capital social par an	Au minimum égal au plus bas cours quotidien pondéré des 10 dernières séances de bourse diminuée d'une décote maximale de 20%			1 000 000 € (a)
Émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservée au profit d'une catégorie de personnes (16ème résolution de l'AG du 12/10/2020)	12/10/2020 12/04/2022 (c)	1 000 000 €	Au minimum égal au plus bas cours quotidien pondéré des 10 dernières séances de bourse diminuée d'une décote maximale de 20%	1 000 000 €		0
Émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservée au profit de dirigeants ou salariés (17ème résolution de l'AG du 12/10/2020)	12/10/2020 12/04/2022	1 000 000 €	Au minimum égal au plus bas cours quotidien pondéré des 10 dernières séances de bourse diminuée d'une décote maximale de 20%	-	-	1 000 000 €

Augmentation du nombre de titres à émettre (18ème résolution de l'AG du 12/10/2020)	12/10/2020 12/12/2022	15% dans les 30 jours pour les résolutions 13, 14, 15, 16 et/ou 17, soumis au plafond de l'émission initiale (a)	Au même prix que celui de l'émission initiale	-	-	Non utilisée.
Incorporation de réserves, bénéfiques ou prime (20ème résolution de l'AG du 12/10/2020)	12/10/2020 12/12/2022	1 000 000 €	-	-	-	1 000 000 €
Attribution d'actions gratuites aux salariés et mandataires (21ème résolution de l'AG du 12/10/2020)	12/10/2020 12/12/2023	20.000.000 actions (200.000 € en nominal) (b) et 10% du capital social	-			
Émission d'options de souscription ou d'achat d'actions aux salariés et mandataires (22ème résolution de l'AG du 12/10/2020)	12/10/2020 12/12/2023	20.000.000 actions (b) (200.000 € en nominal) (b) et 10% du capital social	Décote maximale de 20% sur la moyenne des cours lors des 20 séances de bourse précédant l'attribution et décote maximale de 20% sur le cours moyen d'achat (actions existantes)	-	-	20.000.000 actions (b) (200.000 € en nominal) (b) et 10% du capital social

Emission de titres au profit d'une catégorie de personnes 18 -ème résolution AG 08/07/2021	08/07/2021 08/01/2023	72.000.0 00€		546 949,3 3€	1 420 205,66€	70 032 845.01 €
Emission avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires d'actions ordinaires 10 ^{ème} résolution AG 17/06/2022	17/06/2022 17/08/2024	36 000 0 00€			2 129 758,79€	33 870 241,20 €

- (a) Le montant nominal global des augmentations de capital pouvant être réalisées dans le cadre des résolutions 13, 14, 15 et 18 de l'assemblée générale du 12 octobre 2020 est plafonné à 1 000 000 € (19^{ème} résolution de l'assemblée générale du 10 octobre 2020).
- (b) Le montant nominal global des augmentations de capital pouvant être réalisées dans le cadre des résolutions 21 et 22 de l'assemblée générale du 12 octobre 2020 est plafonné à 20 000 000 d'actions (23^{ème} résolution de l'assemblée générale du 10 octobre 2020).
- (c) Renouvellement proposé à l'assemblée générale du 8 juillet 2021.
- (d) Les plafonds en nominal sont exprimés sur la base du nominal par action fixé à 0,01 € par décision du Conseil d'administration du 12 octobre 2020 agissant sur délégation de l'assemblée générale du 12 octobre 2020 (10^{ème} résolution).
- (e) Plafond modifié par l'assemblée générale du 12 octobre 2020 (11^{ème} résolution).

Fait à Brebières, le 24 avril 2023

Alexandre Borgoltz.